

DÉSIGNATION DU SITE, BÂTIMENTS, SERVICE CONCERNÉ		
Procédures	Observations	Influence sur la menace
Création Edition Transmission Destruction des documents Stockage Règles relatives à l'informatique (accès centre serveur...) Règles relatives à la bureautique (ligne de communication...) Evacuation (alarme incendie, technique...) Embauche Surveillance des sous-traitants et travaux d'entreprises Contrôle des flux de population ...		

2.4. Analyse des vulnérabilités

Ce paragraphe a pour objet de recenser et d'élaborer les éléments permettant la rédaction d'une spécification fonctionnelle afin de consulter des sociétés ou des services spécialisés dans la protection-sécurité contre des actes de malveillance.

Le tableau élaboré au paragraphe II.3.2 a permis d'établir une échelle des priorités des réflexions à mener sur les locaux et les menaces en fonction du classement obtenu.

La hiérarchisation de ces locaux et de ces menaces doit tenir compte des éléments minorants ou majorants en fonction des critères de fréquentation d'environnements relevés au 2.3.3 et 2.3.4.

Pour chaque local et chaque menace retenue dans le classement, il faut évaluer le niveau de vulnérabilité en tenant compte de l'effet induit de la perturbation et de la probabilité de celle-ci.

La vulnérabilité est la conjonction de :

- probabilité d'occurrence de la menace en face de ;
- probabilité d'occurrence du risque.

Le niveau se définit comme suit :

Niveau de la vulnérabilité

EFFETS DE LA PERTURBATION Probabilité de la perturbation	NÉGLIGEABLE	RÉDUIT	MOYEN	IMPORTANT	INACCEPTABLE
Extrêmement improbable ou tous les 30 ans	A3	A3	A2	A1	A1
Tous les 3 ans.....	A3	A2	A2	A1	I
Tous les 3 mois.....	A2	A2	A1	A1	I
Tous les 10 jours.....	A1	A2	A1	I	I
Tous les jours.....	A1	I	I	I	I

LÉGENDE		
	Définition	Commentaires
I	Inacceptable	Remet tout en question.
A2	Acceptable mais avec conséquence majeure.....	Remet en question une partie de l'établissement ou un objectif essentiel pour son avenir.
A2	Acceptable mais avec conséquence limitée.....	Oblige à modifier un objectif important.
A3	Acceptable mais avec de faibles conséquences...	Implique éventuellement une modification des moyens et des méthodes habituelles.

En alternant les deux tableaux précédents, il y a lieu de reprendre les indications prévues au paragraphe 2.3.2. (pré-classement des principaux locaux à risques et des menaces majeures) et de matérialiser suivant l'exemple ci-après :

- la liste des locaux à protéger ;
- la liste des menaces majeures identifiées ;
- le niveau de la vulnérabilité.

Cette approche se matérialise sous forme du tableau ci-après.

Exemple :

Classement de la vulnérabilité

LOCAUX	MENACES retenues	NIVEAU DE LA VULNÉRABILITÉ			
		I	A1	A2	A3
Service informatique	Destruction	x			
	Substitution			x	
	Divultation				x
Etc.					

Le tableau met en valeur la vulnérabilité des locaux concernés et prépare à la consultation des services spécialisés dans cette activité.

Ces besoins sont traduits :

- en fonction de leur nature ;
- en qualifiant le niveau de risque.

Ces critères permettent aux sociétés spécialisées d'offrir les solutions adaptées.

2.5. Expression des besoins

A partir des recensements géographiques et physiques effectués précédemment, il y a lieu d'exprimer sous forme d'un tableau les besoins nécessaires à la protection envisagée.

Dans celui-ci figure :

- l'ordre des locaux suivant la hiérarchisation définie aux tableaux 2.4 ;
- les risques retenus suivant ces mêmes tableaux.

Ces besoins se matérialisent par des fonctions qui sont de :

- centraliser ;
- contrôler ;
- détecter ;
- empêcher ;
- enregistrer ;
- filtrer ;